



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 23 avril 2020

Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice,

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid 19, nos établissements pour personnes âgées, et notamment les quatre EHPAD du CCAS, ont agi efficacement et rapidement.

L'engagement, depuis le début de cette pandémie, des aides soignants, infirmières, médecins, secrétaires, agents hôteliers, lingères, animateurs, cadres, factotums, psychologues, démontre une nouvelle fois leur professionnalisme auprès des personnes âgées et fragiles.

Dimanche 19 avril, le ministre de la santé, Olivier Véran, a annoncé le rétablissement «à la demande du résident, d'un droit de visite, dès le lundi 20 avril», pour les familles dans les EHPAD, dans des conditions « extrêmement limitées ». Cela se fera « sous la responsabilité des directions d'établissements ».

De plus, l'Agence régionale de santé a communiqué, mardi matin, une fiche explicative de trois pages aux 160 EHPAD azuréens.

Alors que, dans deux établissements, des résidents et des agents ont été contaminés, nous vous demandons de bien vouloir nous faire savoir si cette possibilité de visite a été ou sera mise en place dans ces structures. Dans l'affirmative, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer, structure par structure, les mesures prises en conformité avec les recommandations de l'ARS PACA, pour préserver la santé des résidents, des familles et des agents.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT  
Le Secrétaire Général

Hugues JEFFREDO